

Politique de dons du Syndicat des employés de soutien du Collège de Maisonneuve

Telle qu'adoptée à l'assemblée générale du 26 mars 2013

Budget

Un montant ne pouvant pas dépasser 1% des revenus budgétaires est réservé au compte de dépenses « Dons ». Il n'y a pas d'obligation d'accorder le montant total alloué si les demandes ne le justifient pas. Les soldes excédentaires demeurent dans l'avoir des membres et ne sont pas transférés au budget de l'année suivante.

Responsabilité

Le trésorier du syndicat est responsable de l'application de la présente politique.

Attribution des dons

Toute demande de don doit être présentée au Comité exécutif et doit faire l'objet d'une résolution, le cas échéant.

Toute demande de don supérieure au montant prévu par la présente politique, et jusqu'à concurrence de \$500, sera référée à l'Assemblée générale.

Pour les demandes de dons d'une même catégorie, priorité est donnée à celle provenant d'un organisme répondant au double critère de valeurs syndicales et proximité géographique.

Toute demande non couverte par la présente politique devra être discutée en Assemblée générale.

CATÉGORIE A : Syndicats affiliés et associations étudiantes

Type de dons	Montant
Dons aux syndicats ou aux associations étudiantes du Collège de Maisonneuve ou aux syndicats affiliés SCFP ou FTQ en lock-out, en grève ou campagne d'organisation ou de mobilisation.	500\$ maximum

CATÉGORIE B : Membres du SESCO

Type de dons	Montant
Dons à des organismes ou à des causes auxquelles participe activement un ou plusieurs de nos membres, tels que la Chorale Maisonneuve, les Paniers de Noël, etc.	200\$ maximum

CATÉGORIE C : Groupes populaires

Type de dons	Montant
<ul style="list-style-type: none">Dons aux groupes dont le rayonnement affecte les conditions de vie des membres du SESCO telle que la Ligue des droits et libertés, Centraide, Option Consommation, etc.Dons aux groupes dont l'action est circonscrite sur le territoire métropolitain tel que le FRAPRU, Centre de bénévolat, Au bas de l'échelle, etc.	200\$ maximum

CATÉGORIE D : Autres syndicats

Type de dons	Montant
Dons aux autres syndicats québécois ou hors-Québec en lock-out, en grève ou campagne d'organisation ou de mobilisation.	100\$ maximum